



## **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS**

<b><u>Date et lieu</u></b>	<b>Mercredi 7 mai à 19h30, Cabane des Tourbières à Vaulruz</b>
<b><u>Présidente</u></b>	Mme Alexandra Clerc
<b><u>Vice-Présidente</u></b>	-
<b><u>Membre du Comité</u></b>	Mme Anne-Catherine Barras Mme Valérie Deschenaux Mme Patricia Gremaud Mme Marie-Chantal Pasquier
<b><u>Délégué-e-s</u></b>	M. Stéphane Baechler M. Claude Bovigny Mme Marie-Josée Brodard M. Jacques Chollet M. Bernard Chatelan (remplaçant de M. Erni) M. Nicolas Hassler M. Sébastien Meyer M. Emmanuel Romanens
<b><u>Excusé-e-s</u></b>	M. Dominique Ropraz Mme Guylaine Teyssier Mme Isabelle Seydoux M. Jean-Bernard Erni
<b><u>Secrétaire</u></b>	Mme Valérie Oberson
<b><u>Invités</u></b>	M. Arnaud Fieulaine, Directeur Mme Marie-Claire Blaser, Comptable

## **1. Ouverture de l'Assemblée – Salutations – Contrôle des présences**

**Madame la Présidente :**

Madame La Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Monsieur le Directeur, Madame Blaser,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette Assemblée des Délégués de l'EMS de la Sionge.

Je remercie chaleureusement la commune de Vaulruz qui nous accueille ce soir ainsi que pour la mise à disposition de cette infrastructure et je passe la parole à M. Bernard Chatelan pour le mot de bienvenue.

**M. Bernard Chatelan** souhaite la cordiale bienvenue à l'ensemble des membres.

**Madame la Présidente** excuse Mme. Isabelle Seydoux, Mme Guylaine Teyssier, M. Dominique Ropraz ainsi que M. Jean-Bernard Erni qui sont absents ce soir. Monsieur Erni est remplacé par M. Bernard Chatelan.

Je relève que les Délégués ont reçu la convocation, le **15 avril** dernier, soit dans le délai statutaire, accompagnée des documents concernant les points 5 de l'Ordre du Jour. Il est à noter que le PV de la dernière séance des déléguées du 14 novembre 2024 vous avait été envoyé en date du 13 janvier dernier.

La convocation est également apparue dans la Feuille Officielle du 11 avril, soit le délai statutaire.

Je relève que la présente Assemblée des Délégués peut valablement siéger et je déclare cette assemblée officiellement ouverte. Le nombre de délégués présents est de 8, selon le contrôle des présences, la majorité est fixée à 5. Il est à noter que M. Dominique Ropraz, Mme Guylaine Teyssier ainsi que M. Jean-Bernard Erni sont excusés.

Pour information, l'Assemblée de ce soir est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV, conformément à la loi sur les communes.

De plus, merci de transmettre les éventuels textes des interventions à la secrétaire au terme de l'assemblée afin de faciliter la rédaction du PV.

## **2. Nomination d'un scrutateur**

**Madame la Présidente** désigne un seul scrutateur, soit M. Bernard Chatelan.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

**Madame la Présidente** : vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour qui figure sur l'écran,

**Lecture de l'Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations et contrôle des présences
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'AD du 14 novembre 2024
5. Présentation des comptes et du bilan 2024, préavis de la commission financière et approbation
6. Présentation de l'utilisation du fonds spécial « Donation »
7. Information intégration EMS de la Sionge au RSSG
8. Information de la Cobat pour la construction de l'EMS de la Sionge
9. Information de la Direction
10. Divers

Concernant l'ordre du jour, je me permets de préciser que le bilan vous a été envoyé et vous sera présenté tout à l'heure, mais celui-ci n'est pas soumis à approbation, seuls les comptes doivent être approuvés.

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler au sujet de cet ordre du jour ?

Je constate que l'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque. Je clos donc le débat et je soumets cet ordre du jour à votre approbation.

Que les délégués qui acceptent cet ordre du jour veuille bien s'exprimer par main levée.

Contre-épreuve 0

Abstention 0

Les délégués approuvent, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'AD.

**4. Approbation du procès-verbal de l'AD du 14 novembre 2024**

**Madame la Présidente :**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal du 14 novembre 2024 qui vous a été transmise par notre secrétaire, en date du 15 janvier dernier, la discussion est ouverte à son sujet.

Y a-t-il des remarques ? Non, on passe au vote.

Que les délégués qui acceptent le PV de l'AD du 14 novembre 2024 veuille bien s'exprimer par main levée.

Contre-épreuve 0

Abstention 0

Le PV de la séance du 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**5. Présentation des comptes 2024 et du bilan 2024 préavis de la commission financière et approbation**

**Madame la Présidente :**

Alors que le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 265'787.-, les comptes 2024 de l'EMS de la Sionge boucle avec un déficit de CHF 98'716.73. Cet excellent résultat s'explique principalement par une optimisation des dépenses comme vous l'avez lu dans le rapport joint au courrier ainsi que par des recettes dégagées par le correctif des comptes. Je laisse sans plus attendre la parole à M. Fieulaine et Mme Blaser pour une présentation plus détaillée de ces comptes 2024. Il est à noter que nous avons dû faire quelques dépenses exceptionnelles durant l'année afin de pallier aux différentes pannes en lien avec certaines installations vieillissantes, soit au niveau des portes d'entrées de Vuadens notamment ainsi qu'un changement de pompe et curage de canalisation à Sâles. Malgré ceci, nous pouvons relever et saluer une très bonne maîtrise des coûts et la bonne gestion qui est faite par notre direction et les cadres. Enfin, le comité a validé quelques dépenses, faites par le biais du fonds « Donation » et qui entrent pleinement dans l'utilisation de celui-ci. Ces dépenses vous seront présentées tout à l'heure sous le point no 6. Je passe donc la parole à celui-ci pour quelques explications sur les comptes 2024 ainsi que la présentation du bilan 2024.

**Mme Marie-Claire Blaser** prend la parole pour la présentation des actifs et passifs

### Comptes 2024 - Bilan les Actifs

ACTIFS	2023	2024
<b>Patrimoine financier PF</b>		
Disponibilités et placements à court terme	1'448'135,58	862'974.55
Créances	760'738,59	705'132.68
Actifs transitoires (comptes courants de nos ch. sociales)	91'125,64	114'005.26
Marchandises, fournitures et travaux en cours	65'748,81	76'237.34
<b>Total Patrimoine financier PF</b>	<b>2'365'748,62</b>	<b>1'758'349.83</b>
<b>Patrimoine administratif PA</b>		
Immobilisations corporelles PA	407'230,47	349'894.31
Immobilisations incorporelles PA	147'597,07	118'077.65
<b>Total Patrimoine administratif PA</b>	<b>554'827,54</b>	<b>467'971.96</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>2'920'576,16</b>	<b>2'226'321.79</b>

## Comptes 2024 Bilan les Passifs

PASSIFS	2023	2024
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants (créanciers)	241'036,87	226'164.78
Engagements financiers à court terme (0-12 mois) - Comptes courants des Communes	255'592,98	1'534'871.98
Passifs de régularisations (principalement le correctif)	654'782,21	247'000.08
Engagements financiers à long terme (à partir de 12 mois) prêts Raiffeisen	1'616'846,00	207'433.00
<b>Total des Capitaux de tiers</b>	<b>2'768'258,06</b>	<b>2'215'469.84</b>
<b>Capital propre</b>		
Financements spéciaux	62'581,30	53'439.20
Excédent ou découvert du bilan	89'736,80	-42'587.25
<b>Total Capital propre</b>	<b>152'318,10</b>	<b>10'851.95</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>2'920'576,16</b>	<b>2'226'321.79</b>

## Comptes 2024 - compte Pertes et Profits

CHARGES	Budget	2024	Disponible
<b>Charges du Personnel</b>			
Autorités et commissions	12'000.00	8'566.30	3'433.70
Salaires du personnel soignant	4'925'613.27	4'528'045.00	397'568.27
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'883'188.00	1'796'886.70	86'301.30
Travailleurs temporaires	9'925.38	0	9'925.38
Allocations	252'070.00	244'867.95	7'202.05
Cotisations patronales	1'291'359.95	1'190'280.25	101'079.70
Autres charges du personnel	165'258.38	142'633.77	22'624.61
<b>TOTAL DES CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>8'539'414.98</b>	<b>7'911'279.97</b>	<b>628'135.01</b>

### M. Arnaud Fieulaine :

Les charges du personnel sont en baisse. Concernant le personnel soignant ceci s'explique par la dotation en personnel de soin qui baisse pour correspondre à la diminution du niveau RAI par rapport au moment où les budgets sont établis. Cet écart sera intégré dans le correctif des comptes. En parallèle, l'effet du turnover dans le personnel soignant, remplacé par des collaborateurs avec moins d'ancienneté, apporte également une différence positive.

La baisse des autres charges du personnel s'explique principalement par la réduction des frais de recrutement. Grâce au nouveau site internet, nous parvenons à toucher de nouveaux candidats qui peuvent désormais postuler directement en ligne, ce qui permet à l'institution d'éviter les coûts liés au recours aux agences de placement.

## Comptes 2024 - compte Pertes et Profits

CHARGES	Budget	2024	Disponible
<b>Charges de biens et diverses charges</b>			
Charges de matériel et de marchandises	502'200.00	501'937.62	262.38
Prestations de services et honoraires	19'000.00	3'586.50	15'413.50
Gros entretien et entretien courant	118'200.00	136'672.62	-18'472.62
Loyer, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	245'500.00	243'093.65	2'406.35
Réévaluations sur créances	4'000.00	-1'584.45	5'584.45
Diverses charges d'exploitation	387'500.00	368'914.61	18'585.39
<b>TOTAL CHARGES DE BIENS ET DIVERSES CHARGES</b>	<b>1'276'400.00</b>	<b>1'252'620.55</b>	<b>23'779.45</b>
Amortissement du patrimoine administratif	106'600.00	109'650.08	-3'050.08
Charges financières	30'200.00	23'367.56	6'832.44
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9'952'614.98</b>	<b>9'296'918.16</b>	<b>655'696.82</b>

L'écart défavorable concernant le gros entretien et entretien courant est lié aux frais de fonctionnement des bâtiments vieillissants. La station satellite sur le site de Sâles a nécessité un remplacement de même que la pompe à chaleur. Sur le site de Vuadens, les deux portes d'entrées principales ont été remplacées. Différents frais d'entretien sur les machines de buanderie très sollicitées, impactent également ce compte.

Les réévaluations sur créances sont des écritures comptables représentant des provisions pour les éventuelles pertes de mauvais payeurs.

Dans les diverses charges d'exploitation sont pris en compte les différences sources d'énergie, taxe informatique, élimination des déchets, matériel du bureau, assurances des bâtiments et diverses animations pour les résidants.

Il est à relever qu'une panne de chauffage est survenue à Sâles de même qu'une fuite d'eau. L'écart favorable est lié principalement à l'achat de mazout à des tarifs moins chers que ceux budgétisés et à un hiver moins rigoureux.

Les amortissements du patrimoine administratif ont dépassé le budget en raison de l'achat d'une nouvelle machine à café ainsi qu'un nouveau lave-vaisselle pour les résidants.

Les charges financières sont inférieures au budget avec le nouveau contrat crédit cadre qui a été réévalué à la baisse.

## Comptes 2024 - compte Pertes et Profits

REVENUS	Budget	2024	Disponible
<b>Revenus divers</b>			
Revenus d'exploitation divers	3'054'760.00	3'064'131.58	-9'371.58
Taxes et pension (soins)	6'209'166.98	5'711'168.85	497'998.13
<b>Total Revenus divers</b>	<b>9'263'926.98</b>	<b>8'775'300.43</b>	<b>488'626.55</b>
Revenus financiers de collectivités publiques	417'794.00	417'794.00	0.00
Revenus local/terrain loué	5'107.00	5'107.00	0.00
<b>Revenus financiers</b>	<b>422'901.00</b>	<b>422'901.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9'686'827.98</b>	<b>9'198'201.43</b>	<b>488'626.55</b>

Les revenus d'exploitation ont été inférieurs aux prévisions budgétaires malgré un bon taux de remplissage. Le résultat reste toutefois excellent, compte tenu de l'ancienneté des sites. Cette performance a été en partie compensée par les bons résultats de la cafétéria ainsi que par les ventes réalisées lors des fêtes des familles. La baisse des frais de soins s'explique par les niveaux RAI des résidants sur l'année 2024 qui étaient inférieurs à ceux budgétisés.

## Comptes 2024 - En résumé

RESULTAT	Budget	2024	Disponible
<b>TOTAL des charges</b>	<b>9'952'614.98</b>	<b>9'296'918.16</b>	<b>655'696.82</b>
<b>TOTAL des revenus</b>	<b>9'686'827.98</b>	<b>9'198'201.43</b>	<b>488'626.55</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-265'787.00</b>	<b>-98'716.73</b>	<b>-167'070.27</b>

Mme Marie-Claire Blaser relève que lors de l'exercice 2024, il y a eu 3 ans de correctif budgétaire SPS qui influent son résultat :

En 2022, le décompte final de CHF 558'058.90 a été remboursé en 2024.

En 2023, l'EMS devra rembourser un montant de CHF 93'560.75, l'Institution est toujours en attente du correctif final validé par le canton.

En 2024, l'EMS devra rembourser le montant provisoire de CHF 131'622.61 du fait que les recettes facturées par l'EMS sont supérieures aux dépenses liées au personnel de soins et d'accompagnement.

Tous ces montants ont été comptabilisés dans les comptes 2024.

## Répartition du déficit par communes

	Avance de fonds selon budget 2024	Répartition du déficit	Montant à rembourser aux communes
Sâles	72'081.19	26'771.86	45'309.33
Vaulruz	56'854.39	21'116.46	35'737.93
Vuadens	136'851.40	50'828.41	86'022.99
<b>RESULTAT</b>	<b>265'786.98</b>	<b>98'716.73</b>	<b>167'070.25</b>

**M. Arnaud Fieulaine :**

Le taux de remplissage 2024 moyen est de 98,23%. La problématique de la diminution des listes d'attente sur certaines périodes de l'année ainsi que les chambres doubles sur le site de Sâles qui sont moins attractives sont les facteurs qui influencent ce résultat.

Le taux de remplissage pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 est de 98.83%.

46 entrées de résidants en long séjour ont été comptabilisés durant l'année contre 25 entrées de résidants en court séjour.

**Madame la Présidente :**

Je passe la parole à M. Stéphane Baechler, président de la commission financière pour la lecture de son préavis.

**M. Stéphane Baechler :**

La commission financière de l'EMS La Sionge s'est réunie le 16 avril 2025 afin d'examiner les comptes de l'exercice 2024. A cette occasion. Plusieurs points ont été relevés et des demandes de précisions ont été adressées au Comité. Ce dernier nous a apporté les réponses attendues, accompagnées des explications pertinentes.

L'optimisation de la gestion des charges, notamment en ce qui concerne les salaires et le recrutement du personnel, les coûts énergétiques, ainsi que certaines dépenses liées à l'utilisation des installations, aux frais de bureau et à l'administration, a permis de compenser largement l'augmentation des frais d'entretien des bâtiments et installations, ainsi que l'amortissement du stock lié au Covid.

Sur cette base, la commission recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, lesquels présentent un excédent de charges dans le compte de résultat de CHF 98'716.73. Après imputation de ce résultat, le bilan au 31 décembre 2024 fait ressortir un découvert comptable de CHF 42'587.25.

La commission financière remercie chaleureusement le Comité de l'EMS La Sionge pour la qualité de son travail et pour les réponses fournies à nos questions.

**Madame la Présidente** remercie M. Baechler pour la lecture de ce rapport. J'ouvre la discussion concernant les comptes 2024, présentant un excédent de charges de CHF 98'716.73 soumis ce soir à votre approbation.

**M. Nicolas Hassler** relève la grande différence d'une année à l'autre concernant l'approvisionnement du stock de mazout à Sâles, soit CHF 36'000.- qui impactent ou non les charges annuelles.

**Mme Marie-Claire Blaser et M. Arnaud Fieulaine :**

Cette variation est expliquée par la date à laquelle le stock est relevé mais également par la quantité de mazout acheté notamment à un prix favorable durant l'année écoulée. La cuve du bâtiment de la cure a également été facturée sur deux années.

**M. Jacques Chollet** demande si cela est commun aux EMS ou inquiétant le taux de turnover ?

**M. Arnaud Fieulaine** confirme qu'il s'agit d'une rotation naturelle de manière générale, malgré les éléments mis en place de la part de la direction depuis ces dernières années.

**M. Nicolas Hassler** relève qu'il y a le plein emploi au niveau des soins.

Que les délégués qui acceptent les comptes 2024 tels que présentés veuillent bien s'exprimer par main levée.

Contre-épreuve 0

Abstention 0

Les comptes 2024 de l'EMS de la Sionge avec un excédent de charges de CHF 98'716.73 sont acceptés à l'unanimité.

## **6. Présentation de l'utilisation du fonds spécial « Donation »**

**Madame la Présidente :**

Je laisse la parole à Mme Blaser pour présenter la situation de ce fonds à ce jour. Je me permets de rappeler que, selon les statuts, l'utilisation de celui-ci n'est pas soumise à approbation par l'AD, le comité valide les dépenses proposées par la direction et une présentation doit être faite aux délégués lors des AD.

**Mme Marie-Claire Blaser** informe que la somme de CHF 9'142.10 a été utilisée pour l'année 2024, comprenant :

- Le solde de la facture de la 2<sup>ème</sup> table interactive pour la somme de CHF 7'721.75
- La tente fumeurs à Sâles et Vuadens pour CHF 668.-
- Les frais de vétérinaires pour les chats pour CHF 752.35

Concernant l'année 2025 les frais suivants ont été dépensés :

- Les frais de vétérinaires pour les chats pour CHF 398.20
- Matériel pour l'accompagnement individualisé, équipements pour les repas familiaux dans les étages, mobilier de terrasse Vuadens, 2 fauteuils roulants sécurités test crash, total estimé à CHF 19'436.-.

## **7. Information intégration EMS de la Sionge au RSSG**

**Madame la Présidente :**

Lors de notre AD du 4 mai 2023, M. Oberson, chef de projet auprès du RSSG, était venu nous présenter la vision du réseau concernant l'intégration de l'ensemble des EMS du district. La première étape de cette intégration consistait à intégrer les nouveaux EMS dès leur mise en service.

Suite aux préavis reçus lors de cette AD et aux messages des trois communes membres, nous avons adressé un courrier au RSSG pour demander quelques précisions sur les modalités de cette future intégration, notamment en ce qui concerne la gouvernance, le personnel ainsi que les aspects financiers.

Une séance commune s'en est suivie, le 16 janvier dernier, en présence du préfet, d'une délégation du RSSG, des syndics des trois communes membres, du président de la CF ainsi que du comité de direction. Toutes les personnes présentes ont pu poser leurs questions, auxquelles le RSSG a répondu. Un procès-verbal de cette séance a été rédigé.

En date du 3 mars, le comité de direction a adressé un courrier au RSSG pour formuler la demande d'intégration dès la mise en service du nouveau bâtiment. Cette décision est pleinement cohérente et a été mûrement réfléchie. En effet, les coûts d'exploitation liés au nouvel EMS, avec ces 123 lits, seront conséquents et difficilement supportables pour nos trois communes.

Néanmoins, cette future gestion, qui entraînera de nombreux changements et questionnements, nécessite un dialogue régulier. C'est pourquoi nous avons exprimé notre souhait de mettre en place un groupe de travail réunissant le RSSG et le comité de direction de l'EMS de la Sionge, afin d'accompagner au mieux ce processus. En effet, nous souhaitons assurer une intégration harmonieuse, dans l'intérêt du personnel et des résidents.

Notre intégration sera formellement validée lors de la séance des délégués du RSSG, qui se tiendra le 5 juin prochain. Ce point figurera à l'ordre du jour de leur future assemblée.

De notre côté, nous devrons dissoudre officiellement l'association une fois cette procédure achevée, soit en 2027. Conformément aux statuts, cette dissolution devra être approuvée par l'ensemble des communes, lors de leur assemblée, vraisemblablement à l'automne 2027. Nous vous reviendrons le moment venu et ferons des points réguliers lors de nos rencontres sur cette future intégration.

Lecture par Madame la Présidente de la réponse à la demande d'intégration.

Voici le point de situation de l'intégration à ce jour.

Dans l'attente de la décision de l'Assemblé des délégués du RSSG.

**M. Arnaud Fieulaine** précise qu'il sera utile de maîtriser en interne la communication auprès du personnel afin de rassurer l'ensemble des collaborateurs. Une communication est déjà préparée avec la Présidente et sera transmise aux collaborateurs les jours précédents l'assemblée du RSSG.

## **8. Information de la Cobat pour la construction de l'EMS de la Sionge**

**Madame la Présidente :**

Depuis notre dernière assemblée en novembre dernier, la Cobat s'est réunie à plusieurs reprises. Nous avons également même pu faire une visite du chantier. La construction va bon train et les délais sont bien tenus, notamment en raison d'une météo clémente durant la saison hivernale. Comme vous le constatez sur les photos, les murs du rez sont terminés, et le bétonnage est en cours sur l'ensemble du premier étage. C'est un immense chantier, mais le travail et le suivi fait par l'entreprise totale, soit Batman, est à saluer. L'entreprise est également attentive au voisinage afin de contenir dans la mesure du possible les nuisances, liées inévitablement à un tel chantier, ce qui est également fort appréciable.

## **9. Information de la Direction**

Je passe la parole pour ce point à notre directeur M. Fieulaine.

**M. Arnaud Fieulaine** fait part des objectifs institutionnels 2025 :

- Bilan périodique et entretien de développement. L'objectif est que chaque collaborateur avec plus d'un an d'ancienneté puisse avoir un entretien d'évaluation et de développement annuel. Une grille d'évaluation a été établie dans ce sens :

TENUE DU POSTE (A et B)	Dépasse les attentes				
	Répond aux attentes				
	Répond partiellement aux attentes				
	Ne répond pas aux attentes				
	Ne répond pas aux attentes	Répond partiellement aux attentes	Répond aux attentes	Dépasse les attentes	COMPORTEMENT (C et D)

- Augmenter les sources de revenus par la diversification de l'offre de cafétéria, les repas à l'emporter, une offre culinaire pour les ouvriers de chantier, l'AES de Sâles, l'AES de Vuadens fin 2025, recettes diverses (marchés de Noël, ...)
- Diversification des menus : les cuisiniers de chaque communauté définissent désormais le contenu des menus en fonction des retours des résidants et de leurs collègues.
- Accompagnement individualisé : une carte de suivi a été créée pour que tous les secteurs sachent comment mieux accompagner chaque résidant par des actions qui répondent au besoin/attente identifié.
- Préparer l'emménagement dans le futur site par la rotation du personnel dans les communautés et organiser le déménagement de 2027.

## **10. Divers**

**M. Arnaud Fieulaine** communique les événements institutionnelles 2025 à savoir :

- Marché artisanal de Vuadens : le 10.05.2025
- Fêtes des familles à Vuadens : le 21.06.2025
- Fêtes de familles à Sâles : le 22.06.2025
- Marché de Noël D'antan : les 29 et 30.11.2025

Un nouveau logo de l'institution a vu le jour et celui-ci est visible sur le nouveau bus qui est opérationnel.



**Madame la Présidente** rappelle la date du jeudi 13 novembre 2025 à Vuadens à 19h30 pour la prochaine assemblée des Délégué-e-s.

Je vous encourage à venir rendre visite à nos résidants et collaboratrices/collaborateurs lors du marché de Noël qui se tiendra à Sâles cet automne.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole dans le divers ?

**M. Stéphane Baechler** demande s'il a des nouvelles en lien avec la fuite d'eau sur le site de Sâles ?

**M. Arnaud Fieulaine** confirme que la fuite n'est plus effective, toutefois il faudra rester vigilant pour décider si une investigation devra être entreprise.

**Madame la Présidente :**

Nous voilà donc au terme de cette assemblée, il me reste à remercier M. Fieulaine, Mme Blaser, l'ensemble des cadres, mes collègues du comité, ainsi que notre secrétaire pour leur précieuse collaboration.

Je clos officiellement cette assemblée et je vous invite à nous retrouver autour d'un apéritif qui nous est offert par la commune de Vaulruz que je remercie encore une fois bien chaleureusement. Sans plus attendre, belle fin de soirée, d'ores et déjà un bel été à vous tous.

Fin de l'Assemblée à 20h39.

Valérie Oberson



Secrétaire

Alexandra Clerc



Présidente